



Date sur demande



1 jour (9h00-17h00)

Référence : OV39

Modalité d'intervention



Devis sur demande



VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Territoires



Santé



Médico-social



VOUS ÊTES

Membre de la direction (DGS, DRH...),
membre du CHSCT, assistant(e)s ou
conseiller(ère) prévention



Cette formation ne nécessite pas de
prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Comprendre** les impératifs et enjeux de l'obligation de prévention de la pénibilité liés à la loi sur les retraites (loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites) et les impacts de l'Ordonnance relative au compte professionnel de prévention.
- ✓ **Initier** une politique de prévention autour des facteurs de risques professionnels.
- ✓ **Fixer** des objectifs et identifier les ressources nécessaires à la mise en place de cette démarche.
- ✓ **Identifier** les postes concernées par le Compte personnel de prévention ou la fiche de suivi.
- ✓ **Réaliser** un diagnostic terrain autour des facteurs de risques dans la structure.
- ✓ **Définir** un plan d'actions général pour pérenniser cette démarche



LES PLUS

- ✓ Formation pratique qui permet de construire vos propres outils d'évaluation
- ✓ Méthode qui va de l'identification des facteurs de risques à la mise en oeuvre d'un plan d'actions
- ✓ Partage des retours d'expérience.



PROGRAMME

1 – Bien appréhender la réglementation

- Identifier les obligations de l'employeur (public et privé)
- Définir la pénibilité (les 10 critères de pénibilité)

2 – Construire une démarche appropriée

- Identifier les objectifs, déterminer le périmètre et la finalité
- Définir une méthodologie et s'approprier des outils pratiques (grilles d'évaluation, référentiels...)

3 – Déployer le projet

- Apprendre à mener un diagnostic sur le terrain
- Savoir identifier et évaluer les facteurs de risque

4 – Elaborer un plan d'actions

- Identifier les actions à l'issue du diagnostic
- Prioriser les actions et les mettre en œuvre
- Pérenniser la démarche dans le temps
- Développer une méthode de planification des actions selon les 9 principes de prévention
- Mettre en œuvre le suivi et la réévaluation, pour une démarche d'amélioration continue

CONTACTEZ-NOUS



+33 (0)2.48.48.12.37



formation.neeria@relyens.eu



www.neeria.com